Mes idées dans les charpentes à 7 mètres 50 de hauteur, avec boulons, tirants, etc., avec des ouvertures étroites, toute cette masse de sapin travillée qui portait la charpente primitive a été supprimée.

On a choisi ainsi quatre grosses colonnes de 6,000 kilos et 80,000 kilos de maçonnerie de briques qu'elles peuvent pour former les arcatures latérales.

Cette partie formant entière, de 11 mètres d'ouverture, sur 5 mètres 50 de profondeur, avec pans coupés, a été construite de façon à pouvoir aussi supprimer quand on voudra avec avantage de bâtons comme dans les théâtres.

Cette entrée, qui aura grand air, a des dimensions qui permettront d'y placer toute la musique municipale pour une exécution, c'est-à-dire avec pupitres, ou deux cents personnes au moins sans aucun danger.

Le dessous de cette entrée est ainsi complètement dégagé, libre d'accès avec la grande salle et de plain-pied avec elle.

Les voûtes de la salle des Fêtes sont construites par de grands arcs de briques crames, noirs en ciment avec 42 mètres d'agrandement de pièces droites et 11 mètres 50 du sommet au parquet.

Les parties intermédiaires sont formées de voussoirs également en briques variant de 7 centimètres à 11 centimètres d'épaisseur.

Le grande nef de la salle forme ainsi un vaisseau de 12 mètres de largeur au contrefort sur 30 mètres de longueur avec l'entrée en plus. La surface est donc de 500 mètres carrés environ, recouverte par un parquet en chêne en point de Hongrie, avec chemin transversal et ainsi de suite avec arcs centrale moulurée dans le point de Hongrie. Dans ce parquet, huit bouches de chaleur chauffées par les batteries à vapeur des sous-sol, amènent l'air chaud dans la salle. L'air vicié est évacué par des nées ménagés à cet effet dans les voûtes.

Les salles des commodités ont été ornées par faisceaux de colonnes jumelées d'ordre corinthien fleuri avec cannelures hautes bagues aux deux tiers, partie lisse à la base avec galbe au-dessus de la base. Les chapiteaux portent des colonnes en dessous, elle se détroche aux notours des contreforts. Les parties enfoncées avec pleins cintres moulés, se raccordent aux voûtes par des pendentifs géométriques portant médaillons moulurés prêts à recevoir plus tard des motifs de peinture.

La partie centrale de la salle s'élargit un peu pour donner un cercle de 15 m. de côté limité verticalement par quatre grands arcs surbaissés, sur lesquels reposent une voûte sphérique ouverte en son milieu d'un grand plafond vitré sphérique également et qui plus tard sera orné de vitraux, par lequel la lumière plonge abondamment.

Tous les endroits sont en plâtre, les pilastres en simili-pierre, les ornements en staff. La répartition des ornements a été faite avec parcimonie et étonnamment pour éviter actuellement de trop grosses dépenses, mais le projet est conçu avec une décoration plus riche qui pourra s'adapter facilement aux ornements existants et les complétera. Le chemin restant libre encore à de vastes panneaux pleturaux soit dans les voûtes, soit dans les arcades.

L'entrée de la salle se fait par trois grandes portes cintrées en face de la cour d'honneur et celles-ci portes dans l'axe de la grande galerie facilitant ainsi les dégagements et les communications avec les autres portes du 1er étage ; le salon rond de la rotonde que l'on vient de mettre en adjudication et la salle du conseil ; toutes grandes salles et galeries parquetées et ci dans des salles de bains avec bidet au d'une réception augmenteraient encore la surface et les accessoires indispensables, réception, buffet, fumoir, etc.

Les grandes portes cintrées du milieu de la salle sont d'ailleurs le débouché du grand escalier d'honneur flanqué dans le fond de la cour vitrée comme une pente douce menant cette cour au pas-chaus à cette brasse.

Les études de cet escalier sont poussées activement.

Le cerforce de le sondes décentif pour l'importance qu'il doit avoir : légar, pour ne pas obscurcir les galeries ; meublant pour qu'il ne gêne en aux remplissant de sondes de sport de la vile, mais au contraire tienne faire comme une estrade naturelle ou la municipalité pourrait harangueur la foule et servir les vins d'honneur.

Accident à un enfant. — Victor Delvai, 10 ans, écolier, demeurant rue du Bas, rue St-Joseph, jouait hier vers 12 heures du matin dans ladite rue et poussait une voiture d'enfant. En voulant entrer dans la cour Monart, il tomba et malheureusement qu'il se fractura le cotoire gauche. Le petit blessé a reçu les soins de M. le docteur Duignaux qui l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital civil.

Accidents de travail. — M. Augustin Spriet, 23 ans, tisserand rue Emile Lepint et fils, filateurs rue Dupuy-Trouin, a eu le cuisse droit écrasé par l'échappement du métier. Docteur Debouby. Quinze jours en atelinoum.

— M. Alfred Delbecqui, 23 ans, apprêteur chez Charles Thorghton et fils, rue de Lille, a eu le bras droit pris et presse dans l'extenseur du métier. Docteur Vermeersch. Huit jours.

— M. André Dehein, cinquante ans, domestique chez Jules Delmotte, fabricant de fonsaux, rue de la Tonne, avait donné un coup de couteau au genou droit en sécurgeant des boîtes de sachets. Docteur Bernard. Dix jours.

— M. Marc Mortreux, 26 ans, magasinier chez Gaudin et Delacourte, a eu le pied gauche pris dans un rail. Docteur Bernard. Huit jours.

— Demeurant à Roubaix-Tourcoing, Henri Dutrie, 14 ans, tréteur, fait donné un coup à la jambe gauche en tramblant. Docteur Bernard 40 jours.

— M. Paul Dechaisel, 20 ans, domestique au service de M. Jules Delmotte, négociant en tondeuse, rue de l'Epeule, qui fait des travaux manuelaire en amplitant des sets de chaux. Docteur Pierquet, 15 jours.

Les arrivages aux Halles — Il est arrivé hier aux Halles : Porcs, 940 k. ; bœufs, 3000 — Veaux, 1150 k. — Moutons, 2 quarts 300 — Carottes 145 k. — navrons 20 k. — Nèfles 40 k. — Beurre 25 k. — Fromages 50 k.

Théâtre de Tourcoing. — (Direction Alexandre). — Nous avons demandée prochain une représentation extraordinaire qui ne comprendra si plus et même que « 10 actes ». Au programme, deux pièces dont chacune a été représentée plus de cent fois. La « Servante ou l'Empoisonneur du Vat-Suzon », un drame des plus intéressants du répertoire et le « Contrôleur des Wagons-lits » une comédie dont le succès est bien d'être épaisse.

En raison de l'importance du spectacle, le rideau se lèvera à 7 heures.

Représentation théâtrale. — Demain samedi, 30 courant, sera lieu à la Salle des Fêtes de la Place Levantier, une véritable solennité lyrique. Grâce à l'initiative de M. Chapuzet, secrétaire général du Grand Théâtre de Lille, la ville de Tourcoing aura le bonheur d'entendre et de applaudir pour la première fois dans ses murs, l'excellente phalange artistique de M. Rondette, avec les deux étoiles de la troupe, M. Max Mikerlly, les ténoriens tant applaudis de *Princesse d'Auberge* et de *Lossie*.

Au programme la *Fille du Régiment* l'opéra populaire par excellence de Donizetti et un des vaudevilles les plus amusants du répertoire « A la Chambre ».

Notons que l'orchestre sera dirigé par M. Bromet premier chef.

La location est ouverte.

Orphéon des Travailleurs. — L'orphéon des Travailleurs tiendra la Ste-Cécile dimanche prochain 1er décembre. Les sociétés chantes à l'Union St-Louis, Sélistes : MM. Paul Gheuguières, Delaunay et Bourgeois.

Une audition sera donnée ensuite au chef, M. Oscar Lamoyna, et la société rendra visite à quelques-uns de ses membres qui sont éprouvés.

Le banquet aura lieu à 9 heures, au siège de la société, café de la Presse, rue Desrousseaux.

Le lendemain, lundi, banquet à 8 heures, suivi du bingo des lots.

Le commission a déjà reçu divers lots venant de président d'honneur, M. Wittenberg, de M. Lecomart, président, Victor Vinciner. Les personnes qui s'intéressent à la Société, peuvent adresser des lots au café de la Presse. Ils seront bien reçus.

MOUVAUX

Réunion du Conseil municipal

Le conseil municipal de Mouvaux s'est réuni jeudi soir en session ordinaire du novembre. La séance qui commence à 8 h. 30, sous la présidence de M. Vincent, maire.

Seize conseillers sont présents. M. A. Dekyver est nommé secrétaire de la séance.

Revision de la liste électorale. — Le conseil est d'avis de maintenir MM. Dumeyère et Demain, et sur une réclamation de M. Meschaert, M. Dekyver (socialiste), est élu en remplacement de M. Sic.

Répartiteurs. — Tous les répartiteurs sont réélus — M. Delesalle, maire de Marcq (décédé) est remplacé par M. Vinciner.

Redressement du chemin rural n. 2. — Le Conseil consulté sur le projet de redressement du d'une partie du chemin rural n° 2. Le plan de M. Sipra est approuvé.

Assurances des édifices communaux. — Le cahiers des charges et bordereaux des prix pour l'entretien des édifices communaux sont approuvés.

Assurances des bâtiments communaux. — M. Vincent fait remarquer qu'il faut renouveler l'assurance des bâtiments de l'hospice, mais dit-il, le taux de cette assurance inscrite au budget paraîtra (Approuvé).

Assurances des édifices communaux. — M. Vincent estime, pour le bien de la commune, qu'il serait nécessaire d'augmenter le chiffre de l'assurance des édifices communaux.

M. Meschaert. — Il me semble que les Compagnies d'assurances pourraient bien prendre à leurs frais l'extinction de corps des pompiers, car d'ailleurs ces sont elles qui en profitent, supprimer les assurances et vous aurez autant de cas supposés les incendies. Pensez un vous en en sera. (Adopté.)

Liste d'assistance médicale gratuite. — La liste d'assistance médicale gratuite pour cette année 8 additions et 11 radiations. Le chiffre des assistés qui était de 606 est réduit à 601.

Echange de servitude. — M. le Maire fait remarquer que l'hospice étant construit en partie sur le propriété de M. Jean-Baptiste Lepers, la Commission de la Société Philanthropique s'est arrangée pour faire un échange de terrain. Il prie le Conseil de l'autoriser à demander à M. le Préfet de disposer la commune des formalités de purge légale.

Ecole maternelle. — M. le maire donne lecture d'une lettre de madame Dumeril, directrice de l'école maternelle sollicitant du conseil une subvention pour secours aux enfants pauvres. Une somme de 10 francs est votée.

M. Dumeyère propose de nommer une commission pour examiner le charbon que va fournir l'adjudicataire. Le charbon qu'a fourni M. François ne vaut rien. Le charbon doit être gaillaisen et on ne sait pas en trouver un nouveau pour le potag. Rien faut plus que cela se reprémine.

Mm. Morsau. Dumeyère et Petit sont nommés membres de la commission.

Victimes de l'incendie de la rue du Pays. — Sur la proposition de M. Demulier, le conseil, à l'unanimité, vote une somme de vingt francs pour les familles des victimes de l'incendie de la rue du Pays et Bachelet.

Cartes d'identité. — M. Meschaert demande que chaque conseiller ait une carte d'identité comme cela se fait dans les villes voisines.

M. Vincent. — On vous fera cela en attendant que la commune soit assez riche pour nous payer des médailles.

Perception des loyers. — M. Dekyver. — Je trouve étrange que les femmes des gardes ne paient pas loyers ; cependant le Conseil d'avait vote à charge d'une une somme de cent francs pour entretien à cela. Je dont en doute ; les gardes ne pourront jamais couvrir les lapins, en dont leur ont confié leurs lapins.

M. Vincent propose de demander des explications à ce sujet au préfet.

M. Dumeyère dit que les gardes assurent de la présence et que chaque fois qu'une maison est à vendre, on en est chez eux.

M. Miller. — Voilà le moment que commence.

M. Carlier. — Il y a un mon ami, mais vous vous vous le connaissez, vous vous le connaissez. Il a fait fait pour les gardes, et maintenant on l'a fait faire par les femmes. Au Conseil de dire s'il entend continuer à encourager les gardes.

M. Duhem. — Il faut maintenir les 100 fr. et interdire la participation.

M. Miller. — Je ne vais pas de votre avis du tout avant de voter une telle proposition je veux que le préfet me dise si une femme a le droit de faire autre chose que son ménage.

M. Vincent met fin à la discussion en promettant de demander des explications à M. le Préfet et de les communiquer ensuite dans une prochaine séance.

Motion aux lotteries. — Sur la proposition de M. Dumeyère, le conseil vote un crédit de 20 fr. destiné à l'installation d'une boîte aux lettres au quartier du petit Tourcoing. Le même conseiller propose de placer une lanternerie à la rue Mercier. (Accepté).

M. Carlier — Je vous ai fait parvenir une lettre M. le maire concernant l'éclairage de la rue du Bas Carrel et vous en dit que M. Gervais Florin était content de payer les intérieurs.

M. le maire. — Une lettre a été faite l'un demandant à la Compagnie d'Ecclet et il nous fait répondu par un refus.

M. Carlier. — Je voudrais que l'on renouvelle la demande.

M. le maire demande à M. Millescamps de faire une lettre en ce sens à la Compagnie.

La séance est levée à 9 h.

Pour l'Heure de l'Hospice. — Une quête faite aux Sociétés de Secours de Secours de Didégne, a produit la somme de 2 fr. 85.

Une soirée, au banquet de la Ste-Cécile de la Musique sous-sol, a produit la somme de 15 fr. 85.

— Une collecte faite entre plusieurs jeunes filles, a rapporté la somme de 2 fr.

MARCQ-EN-BARŒUL

Les sonneries des cloches à des heures intempestives

Hier matin est venue devant le tribunal de simple police de Tourcoing, présidé par M. Broquart, juge de paix du canton Sud, la contravention dressée à la date du 20 novembre dernier pour sonnerie de cloches à Marcq-en-Barœul.

L'abbé Dauhesne, curé de la paroisse, était cité comme civilement responsable.

Vous trouvez étrange que le curé de St-Vincent n'en persistait pas moins à faire brasser les cloches de son église à des heures nouvelles intempestives, c'est-à-dire dès 4 heures du matin, et ne sonnant ainsi fort pour de troubler le sommeil réparateur des paisibles habitants de la commune.

Contravention fut donc établie pour tapage nocturne.

Les préposés du curé et le curé lui-même étaient assistés devant le tribunal par Me Bataille qui est venu opposer cette thèse assez singulière, et qui a fait se récrier le juge et le ministère public, qu'il ne saurait y avoir de sanction pénale en l'espèce.

La réglementation sur la sonnerie des cloches a été arrêtée par les autorités diocésaine et préfectorale.

Si le curé enfreint le règlement, c'est aux autorités qui appartient de le rappeler au respect du règlement établi, mais il n'est pas au pouvoir de la police de faire cesser de contravention. Suivant l'article 479 du Code pénal qui punit le tapage nocturne n'est donc pas applicable.

M. Bataille était ensuite livré à quelque facéties sur ce point de vue, et insinuait que les tissant dresser contravention, M. Dubouchy se serait tout simplement vengé du refus du curé de M. Vincent de faire sonner les cloches lors de son installation en mairie.

M. le maire, ajoute-t-il encore, n'est pas le président de la République et n'a pas sans doute la prétention de le devenir, nous ne voulons pas le considérer non plus comme une calamité publique dont ces pour lesquels on sonne les cloches. Il ainsi de suite sur le même thème.

Bref. Monsieur le juge, M. Bataille comprend qu'il n'y a pas de sanction pénale pour les sonneries de cloches qui ont lieu à des heures inusitées et qu'il ne trouver un moyen de protéger les paisibles.

M. le ministère public réplique qu'il y a des arrêts contraires.

L'affaire est mise en délibéré pour le jugement être rendu à quinzaine.

A cette date viendra également la première affaire appelée il y a 15 jours : Conflit sonnerie pour les vicaires et marguilliers du Pays à l'arrêté municipal interdisant les cérémonies religieuses sur la voie publique sans autorisation préalable.

LANNOY

FLERS

Conseil municipal

Suite de la séance du 26 novembre

M. Boute demande au Maire si la mairie du Bureau de bienfaisance peut quitter pour une société autre dite Saint-Vincent-de-Paul.

M. le Maire répondu que ça est qui est si M. Dubar qui a en charge de cet avis dit qu'un membre du Bureau de bienfaisance est citoyen libre.

La majorité décidera du Conseil approuve M. Dubar, qui a contre-lui les conseillers républicains du Brunay : MM. Boute, Delporte, Promeaux et Cousteau.

Après la discussion d'une question de distribution de vêtements aux élèves nécessiteux du Bruneg, la séance lève la séance à 11 h. 1/2.

LILLE

Concours musical de Lille

Nous avons précédemment annoncé que M. Théodore Dubois, président le grand concours de 1900 donné une médaille, et que MM. Marchal et Pierne présiderait les divisions fraîches. La présence de ces maîtres est un sûr garant du succès de ce concours.

Il est délégation de la Commission organisatrice s'est rendue à Bruxelles. Elle était composée de MM. Dupied et Retez, vice-président ; Fauvon, secrétaire et Quesney, président de la sous-commission musicale.

M. Gevaert, directeur du Conservatoire de Bruxelles, a fait à la délégation l'accueil le plus aimable. Ballustre et vaudet Maître a bien voulu promettre en présence et ses précieux conseils.

M. Wouters, professeur au Conservatoire de Bruxelles, et M. Tarrit, chef de la Musique des Carabiniers, ont bien voulu accepter de prêter leur divisions étrangères et ont promis d'obtenir des morceaux imposés du concours d'honneur.

Les présidents des différents concours sont, on le voit, des artistes éminents qui jouissent auprès des sociétés de la considération la plus légitime.

Le grand tournoi d'août 1902 s'annonce comme un énorme succès. Le monde musical tout entier s'en est ému et les adhésions ainsi que les demandes de renseignements arrivent tous les jours plus nombreuses.

Il est à prévoir que le concours à son concours une somme de 150,000 francs, a fait un gros sacrifice financier qu'elle n'aura pas à regretter.

La grève Féron. — Les ouvriers grévistes se sont réunis hier matin à l'Hôtel des Syndicats et bien qu'aucune réponse ne soit parvenue, la délégation s'est rendue chez M. Féron. La délégation n'a pas été reçue et a simplement laissé à la disposition de certaines grévistes leurs fiches.

Leur démarche terminée, les délégués sont revenus. Il a été décidé que les livrets ne seraient pas rendus.

Le grève a été votée à l'unanimité des 43 grévistes présents. Avec autorisation de M. Deinry une quête a été faite à la sortie.

D'autre part, hier soir, à 8 heures, le syndicat textile s'est réuni avec le comité de la grève. Une nouvelle délégation sera formée pour tenter aujourd'hui une nouvelle démarche chez M. Féron.

Au Palais

Le drame du Boulevard

M. Dassine, juge d'instruction, a procédé, dans la matinée de jeudi, à l'interrogatoire de André Hauw, le meurtrier de Gabrielle Mertein.

L'avocat de l'inculpé assistait à l'interrogatoire.

Hauw qui commence à sortir de son hébétude, n'a fait pourtant que confirmer ses précédentes déclarations en les commentant.

Ces déclarations concordent d'ailleurs avec celles de tous les témoins qui faisaient partie de l'entourage de Hauw et qui ont été interrogés.

Hauw semble convenir qu'il buvait beaucoup, et que c'est aux conséquences de l'alcoolisme qu'il faut attribuer son acte meurtrier.

Il commence à le regretter sincèrement d'ailleurs, sans pouvoir s'expliquer, ni même s'expliquer sous l'empire de quels sentiments il a pu se tirer et à blesser fortfait.

A certaines questions du magistrat qui lui démontrait combien la préméditation ne pouvait laisser aucun doute, Hauw répond :

« Oui, oui. C'est vrai, je ne comprends pas, j'étais plein ».

Sa somme Hauw n'était point ivre, à proprement parler, mais l'action, lente prolongée de l'alcool obnibérait sa raison et ses sentiments et ce n'est qu'aujourd'hui, après quelques semaines de repos dans une maison où on le veut soumis, que toute l'abaurdité, sinon la monstruosité de son crime, lui apparaît.

Un bastion cambriolé. — L'autorité militaire a déposé dans une maison de la Sablonnière, chef de la sécurité, une plainte au sol contre des malfaiteurs inconnus qui, après avoir fracturé la porte d'un bastion situé dans les remparts de la porte des Postes, ont fait main-basse sur une certaine quantité de cuivre et de bronze, constituant en fusées d'obus qui y était déposée.

Le vidage des mêmes volés se monte à plus de mille francs. La police de sécurité a été mise immédiatement en éveiss et l'on espère que les malfaiteurs ne tarderont pas à être découverts.

Les vols. — Trois journalières, les nommées Jeannette Nige, 41 ans, rue des Robiede Adolphine Dossez, 57 ans, rue Wicar et Isabel Boiys, 44 ans, rue de Paris, 201, ont été arrêtées au 3e arrondissement pour le plaintes de M. Sergeur, demeurant rue des Arts, 38, à qui elles avaient volé une somme de 46 francs.

Faux manchot. — Un nouveau hère, vêtu de guenilles et manchot du bras gauche, demandait hier l'aumône aux passants lorsque des agents de la correctionnel en l'examinant bien, s'aperçurent que son infirmité n'était que simulée, le bras droit étant caché sous la veste. Ils appréhendèrent donc le pseudo-manchot et le conduisirent au poste où M. Cordier interrogeait. Il a déclaré s'appeler Clemence Wasbusse, 22 ans, mineur, demeurant à Marin.

Abus de confiance. — Un garçon boulanger, Edmond Lécard, 20 ans, rue Faidherbe, a été arrêté au 3e arrondissement, pour vente d'objets qui comme 25 francs dans une manche appartenant à M. Bruyschaer, coutelier, rue de l'Hôpital-St-Roch, 71, qui le lui avait confié.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 28 novembre 1901

Présidence de M. Mille, président ; assesseurs : MM. Villeson et Abbard, juges ; Ministère public, M. Mirsch, substitut.

L'AFFAIRE DU SAPIN VERT

Une enquête difficile — Témoins de Roubaix

Dans la nuit du 16 au 17 septembre, une bande de malfaiteurs attaque, à l'occasion de la danse du Sapin-Vert, à Wattrelos, visite les cabarets de la frontière, jouant largement du couteau. Six survivent à Roubaix et sont arrêtés dans l'estaminet rouge, rue du Mont à Leux, et frappèrent d'un coup de couteau Fernand Paquet, cabaretier du chemin de Mouscron.

Une autre analogue se produisit au cabaret de l'Ours, où le malheureux Devismock François fut frappé de coup de couteau. Pour lui, la mort fut la conséquence des blessures.

Mariaux a été reconnu comme l'auteur des coups de couteau reçu par Paquet, mais il a été impossible de lui mettre sur la conscience le meurtre de Devismock. Il comparaît donc pour la première fois.

Mais on constate que seul des témoins Paquet rétrocède l'aspect de son agresseur. Les autres sont occupés, ou de voisin en Belgique.

L'affaire est remise dans ces conditions.

LES ECRASEURS

De la prison, Messieurs!

Le tribunal, prudemment, devient de plus en plus sévère. Les écrasseurs ne sont guère et le tout poil, cochons, chauffeurs, etc. Ce qui n'empêche pas le nombre de ceux qui comparaissent en correctionnelle de monter chaque fois sensiblement.

Les Maires commencent à en faire de leur bail, indépendamment de ceux qui ne sont pas pour leur demander l'idée de la salubrité publique.

L'Office de l'Hygiène urbaine qui doit faire un rapport sur la question, ne semble pas devoir beaucoup complétés que par le concours de toutes les sociétés locales et particulières de la ville.

En apportant à notre œuvre de diffusion antialcoolique, nous avons, dès le 1er janvier, 1901, fait appel à tous les hommes de bonne volonté et à les plus dévoués soldats à l'art moderne, pour les accomplissements acte des plus appréciables en faveur de la santé publique. Nous le faisons encore aujourd'hui, pour la moralité, l'intérêt de chacun et de la commune, le patriotisme artistique.

Cette prière s'adresse à tous les hommes de bonne volonté. Aussi quiconque sous la présidence du Comité Directeur et de la Fédération centrale de la Fédération centrale de la Fédération centrale